RAPPORT DE SUIVI

PROJET D'INVESTISSEMENT VISANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SUR LE SITE DE L'USINE LSR

Le projet d'investissement visant la construction d'un bâtiment sur le site de l'usine LSR a été approuvé le 9 novembre 2018 par la décision D-2018-160, de la Régie de l'énergie (la Régie). Dans celle-ci, la Régie demandait à Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre, lors du dépôt des rapports annuels, les données nécessaires au suivi du projet et de l'informer, dans les meilleurs délais, si elle anticipait une hausse des coûts du projet supérieure à 15 %. Le 30 septembre 2019, Énergir déposait à la Régie une lettre l'informant du dépassement de coûts dans ce projet de près de 28,5 % et indiquait qu'une explication serait fournie au Rapport annuel (voir annexe).

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

Le projet est décalé de six mois par rapport au calendrier projeté originalement. Ce délai de réalisation s'explique par la décision de donner un mandat non prévu initialement à Baker Risk, qui se spécialise dans les analyses des charges de souffle suite aux explosions. Ce mandat a été donné afin de s'assurer que selon l'estimation initiale de l'entrepreneur, le bâtiment pourra résister au souffle d'une explosion potentielle. Ce mandat a été donné à l'automne 2018 et les résultats ont été reçus à l'hiver 2019. Par la suite, l'entrepreneur a adapté les plans en conséquence afin de respecter les résultats de l'étude, ce qui a retardé le début des travaux de deux mois supplémentaires. Les travaux ont débuté en juin 2019 et se termineront en décembre 2019.

2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement, les sommes encourues en date du 30 septembre 2019 et la projection des coûts qui sont requis pour terminer le projet.

Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.

L'augmentation des coûts projetés de 0,8 M$ par rapport au budget initial s'explique principalement par le résultat de l'étude de la firme Baker Risk, comme expliqué précédemment. Afin de concevoir un bâtiment qui respecte les règles de conception établies par Baker Risk, le bâtiment a été relocalisé plus près de la rue, ce qui oblige à déplacer l'entrée des camions lourds afin d'éliminer la cohabitation avec les piétons. Ce déplacement entraîne des travaux civils additionnels, car l'entièreté des barrières électriques doit être déplacée afin de conserver la zone de sécurité d'accès au site.

Conséquemment, l'augmentation des coûts projetés s'explique principalement par les travaux de déplacement de l'entrée (0,3 M$), ainsi que ceux reliés à la construction du bâtiment qui doit être plus solide que planifié initialement (0,3 M$).

3. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

L'impact tarifaire du projet se retrouve au tableau ci-dessous. Le calcul de l'impact tarifaire est effectué sur une période de 40 ans.

Description	Impact initial	Impact projeté
Impact tarifaire 40 ans (000 $)	3 207	4 072

Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet d'investissement visant la construction d'un bâtiment sur le site de l'usine LSR.

Philip Thibodeau, avocat
Conseiller juridique
Réglementation et réclamations
Ligne directe: (514) 598-3850
Télécopieur: (514) 598-3839
Courriel: philip.thibodeau@energir.com
Adresse courriel pour ce dossier: dossiers.reglementaires@energir.com

PAR COURRIEL ET PAR MESSAGER

Le 30 septembre 2019

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Suivi de la décision D-2018-160 – Dépassement de coûts
Projet d'investissement visant la construction d'un bâtiment sur le site de l'usine LSR
Notre dossier : 312-00882
Dossier Régie : R-4044-2018

Chère consœur,

Le 9 novembre 2018, par sa décision D-2018-160, la Régie de l'énergie (ci-après la « **Régie** ») approuvait le projet d'investissement visant la construction d'un bâtiment sur le site de l'usine LSR (ci-après le « **Projet** ») pour lequel une demande d'autorisation fut déposée par Énergir le 19 juin 2018.

Dans sa décision, la Régie demandait :

> « *[30]* ***[…] à Énergir de l'informer dans les meilleurs délais, dans l'éventualité où elle anticipe une hausse des coûts totaux du Projet supérieure à 15 %.*** »
>
> [emphase dans l'original]

Énergir a fait un suivi des coûts du Projet en continu. Au cours de l'été 2019, Énergir constatait que les coûts du Projet pourraient dépasser le seuil de 15 % et elle a donc effectué une analyse détaillée de ces derniers.

En date du 30 septembre 2019, les coûts projetés du Projet sont évalués à 3,6 M$ par rapport à une projection initiale de 2,8 M$, soit une augmentation d'environ 0,8 M$ équivalent à approximativement 28,5%.

1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3
514 599-3044

Cette augmentation des coûts s'explique principalement par le résultat d'une étude de la firme Baker Risk, qui se spécialise dans les analyses des charges de souffle suite aux explosions. Cette étude, complétée en avril 2019, fait l'évaluation des risques d'explosion et d'incendie auxquels sont exposés les occupants de la salle de contrôle. Afin de concevoir un bâtiment qui respecte les règles de conception établies par Baker Risk, le bâtiment a été relocalisé plus près de la rue, ce qui oblige à déplacer l'entrée des camions lourds afin d'éliminer la cohabitation avec les piétons. Ce déplacement entraîne des travaux civils importants car l'entièreté des barrières électriques doit être déplacée afin de conserver le SAS d'accès au site.

Sauf indication contraire de la Régie, dans les circonstances décrites précédemment, Énergir propose d'effectuer un suivi détaillé des coûts du Projet dans le cadre du Rapport annuel au 30 septembre 2019. Une explication quant au dépassement des coûts sera alors fournie, permettant ainsi à la Régie d'en prendre acte.

Espérant le tout confirme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Philip Thibodeau

Philip Thibodeau
PT/mb

1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3
514 598-3444